

Relevez le défi

Les impacts liés aux changements climatiques sont nombreux et les défis abondent. **CM-2** soutient donc la réalisation de projets pilotes dans de multiples secteurs d'activité, par exemple :

- ◆ Mobilité durable;
- ◆ Transport actif;
- ◆ Économie circulaire;
- ◆ Eau;
- ◆ Zones riveraines;
- ◆ Agriculture;
- ◆ Alimentation;
- ◆ Aménagement du territoire;
- ◆ Consommation;
- ◆ Production énergétique;
- ◆ Écosystème et biodiversité;
- ◆ Environnement bâti;
- ◆ Environnement nordique;
- ◆ Santé;
- ◆ Tourisme.

Rejoignez un mouvement mondial

Plusieurs collectivités et régions se sont engagées à mettre en œuvre des actions visant à réduire leurs émissions de GES, dans le but d'atténuer les bouleversements du climat. À titre d'organisme municipal québécois, vous êtes invité à continuer de participer au grand mouvement planétaire, aux côtés des autres villes du monde, en faveur de l'environnement, et à passer à l'action dans votre milieu!

Pour en savoir plus sur le programme **Climat municipalités-Phase 2**, consultez notre page Web : www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites2. Vous y trouverez tous les renseignements et documents nécessaires au dépôt d'une demande.



PROGRAMME
Climat municipalités
PHASE 2



Suivez-nous aussi :



Innover pour des villes résilientes et à faibles émissions carbone



40 M\$ pour appuyer les organismes municipaux dans la lutte contre les changements climatiques

Coordonné par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le programme Climat municipalités-Phase 2 est financé par le Fonds vert et découle du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020).

L'action municipale au cœur de la lutte contre les changements climatiques

40 M\$ pour agir maintenant

À titre d'organisme municipal, vous êtes un acteur clé dans la lutte contre les changements climatiques. En effet, vos politiques et vos activités ont un impact direct sur le mode de vie de vos citoyens et sur les organisations, entreprises et industries présentes sur votre territoire. Vous êtes donc idéalement positionné pour mettre en œuvre des solutions concrètes, locales et adaptées à votre réalité régionale, qui rendront votre milieu de vie plus résilient et sobre en carbone.

Pour vous soutenir dans votre action et répondre à vos besoins, le gouvernement du Québec lance le programme **Climat municipalités-Phase 2 (CM-2)**. Doté d'une enveloppe totale de **40 M\$**, le programme offrira un soutien financier aux organismes participants jusqu'au 31 décembre 2020.

Vous êtes invité à participer au programme **CM-2** si vous êtes :

- ◆ une municipalité locale;
- ◆ un arrondissement de la ville de Montréal;
- ◆ une agglomération;
- ◆ une municipalité régionale de comté (MRC);
- ◆ une communauté métropolitaine;
- ◆ une régie intermunicipale;
- ◆ un gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- ◆ l'Administration régionale Kativik;
- ◆ un gouvernement de la nation crie;
- ◆ une communauté autochtone.

Un programme, deux volets

Il est possible de proposer des projets à l'un ou l'autre des volets, ou aux deux volets à la fois. Il n'est pas nécessaire d'avoir réalisé un projet au volet 1 pour accéder au volet 2.

Volet 1 : Soutien à la préparation des projets par la réalisation d'études de faisabilité ou d'analyses coûts-avantages. L'aide financière allouée, sous forme de subvention, est d'un maximum de **50 000 \$** par projet. Une enveloppe totale de **5 M\$** est disponible pour ce volet.

Volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de projets pilotes ayant pour but d'expérimenter une innovation technique ou sociale. Cela signifie que le programme peut appuyer, par exemple, l'installation d'infrastructures vertes, d'aménagements résilients ou l'utilisation de technologies vertes.

Le programme soutient également des démarches fondées sur l'innovation sociale, ce qui signifie que les acteurs du milieu et les parties prenantes doivent être inclus dans la recherche de solutions pour résoudre un problème local clairement identifié. L'aide financière allouée, sous forme de subvention, est d'un maximum de **1 M\$** par projet. Une enveloppe totale de **35 M\$** est disponible pour ce volet.



Les changements climatiques coûtent cher

Le coût des changements climatiques se situera entre **3,6 G\$** et **14,85 G\$** sur un PIB estimé de **450 G\$** en 2050

Source : Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), 2011

Plus spécifiquement, ce coût pourrait atteindre :

- ◆ **33 G\$** pour les pertes de vies causées par les vagues de chaleur
- ◆ **475 M\$** pour les problèmes de santé liés aux allergies au pollen
- ◆ **300 M\$** pour les impacts de l'érosion côtière sur les routes
- ◆ **500 M\$** pour les bâtiments affectés par l'érosion côtière

Source : Évaluation des impacts des changements climatiques et de leurs coûts pour le Québec et l'État québécois, Ouranos, 2015



Lutter contre les changements climatiques engendre des retombées positives

- ◆ Protéger les infrastructures
- ◆ Améliorer les milieux de vie
- ◆ Réduire les vulnérabilités
- ◆ Augmenter la cohésion sociale
- ◆ Créer des emplois

Réduire et s'adapter : problème global, solutions locales

À travers **CM-2**, le gouvernement du Québec souhaite travailler avec vous afin de mettre en œuvre, au sein de votre collectivité, des projets concrets pour :

- ◆ réduire vos émissions de GES;
- ◆ vous adapter aux changements climatiques.

Ainsi, les projets sélectionnés dans le cadre du programme contribueront à assurer la qualité de vie de vos citoyens et celle des générations futures.

Les gouvernements de proximité ont une influence directe sur 50 % des émissions de GES

Source : Fédération canadienne des municipalités, 2018

Collaborer, innover et inspirer pour changer le monde

Parce que trouver la solution à un problème complexe ne se fait pas « en silos », **CM-2** encourage la réalisation de projets basés sur l'étroite collaboration et l'engagement des acteurs locaux. La mobilisation et la concertation du milieu permettent de créer et de mettre en œuvre des solutions plus durables qui viennent renforcer la résilience des collectivités face aux changements climatiques, tout en contribuant à améliorer leur qualité de vie à court, moyen et long termes.

Le programme a aussi pour objectif de favoriser l'essor de projets innovants, audacieux et reproductibles. En s'engageant dans cette démarche, votre organisation est donc appelée à devenir une source d'inspiration partout au Québec et un leader de la lutte contre les changements climatiques.